

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL
DES RÉUNIONS DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL
POUR L'ANNÉE 2025**

FORMATIONS	DATES DES REUNIONS	DATES DE CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR
Formation restreinte	21 janvier 2025	03 janvier 2025
Formation plénière	23 janvier 2025	02 janvier 2025
Formation restreinte	25 février 2025	07 février 2025
Formation plénière	27 février 2025	06 février 2025
Formation restreinte	25 mars 2025	07 mars 2025
Formation plénière	27 mars 2025	06 mars 2025
Formation restreinte	22 avril 2025	04 avril 2025
Formation plénière	24 avril 2025	03 avril 2025
Formation restreinte	20 mai 2025	02 mai 2025
Formation plénière	22 mai 2025	30 avril 2025
Formation restreinte	24 juin 2025	05 juin 2025
Formation plénière	26 juin 2025	05 juin 2025
Formation restreinte	22 juillet 2025	04 juillet 2025
Formation plénière	24 juillet 2025	03 juillet 2025
	Pas de réunion en août	Pas de réunion en août
Formation restreinte	23 septembre 2025	05 septembre 2025
Formation plénière	25 septembre 2025	04 septembre 2025
Formation restreinte	21 octobre 2025	03 octobre 2025
Formation plénière	23 octobre 2025	02 octobre 2025
Formation restreinte	25 novembre 2025	07 novembre 2025
Formation plénière	27 novembre 2025	06 novembre 2025
	Pas de réunion en décembre	Pas de réunion en décembre



Les dossiers ne sont pas systématiquement inscrits à la séance à venir, même s'ils ont été réceptionnés avant la clôture de l'ordre du jour.

La liste des dossiers examinés lors des réunions est déterminée par le secrétariat du conseil médical départemental, en fonction des priorités qui auront été fixées par ce dernier.

Un courrier confirmant l'inscription des dossiers étudiés au cours d'une séance sera adressé aux différentes parties concernées (l'agent, l'employeur et le médecin du travail, si l'identité de ce dernier est connue), au moins 15 jours avant la tenue des réunions.

L'examen des dossiers non retenus sera reporté à une date ultérieure.



Une adresse de messagerie unique : instance.medicale@cdg37.fr